

M. le Président: A l'ordre.

M. Hnatyshyn: . . . pour aider les victimes du chômage provoqué par la politique du gouvernement.

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. La présidence peut seulement appliquer le Règlement de la Chambre. D'après une règle bien connue, les questions adressées à un ministre doivent avoir trait à son portefeuille actuel. Elles ne peuvent pas concerner les fonctions qu'il a exercées dans un portefeuille antérieur.

Nous allons de toute apparence battre aujourd'hui tous les records de lenteur. Je demande aux députés de songer à la longueur que devrait avoir un préambule et à se demander si l'on respecte encore certaines règles pendant la période des questions. Je demande au député de Saskatoon-Ouest d'adresser la question, s'il le désire, au ministre des Finances, en respectant le Règlement, et en songeant au rôle que joue actuellement ce ministre au sein du gouvernement.

M. Hnatyshyn: Merci, monsieur le Président. J'apprécie vos remarques. Voici tout simplement la question que je veux poser au ministre: son gouvernement a mis littéralement des milliers de Canadiens au chômage dans le secteur minier. Que va faire le ministre, va-t-il faire un nouvel exposé économique ou annoncer de nouvelles initiatives visant à aider les personnes qui ont été trompées, celle que le gouvernement a laissé tomber? Je pose cette question toute simple au ministre.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, vous me permettez de répondre en répétant certaines déclarations que j'ai faites, à savoir qu'il est étrange en effet d'entendre le chef de l'Opposition officielle parler et se plaindre du chômage alors qu'il n'y a probablement pas un homme au Canada qui a créé autant de chômeurs que lui-même alors qu'il était président de la compagnie que l'on connaît. En effet, on sait que la ville de Schefferville a été transformée en ville fantôme et que la moitié de la Côte-Nord est fermée grâce aux efforts de mon honorable collègue qui est maintenant le chef du Parti progressiste conservateur. Il sait cela!

Alors, entendre son nouveau leader à la Chambre s'inquiéter de la situation dans l'industrie minière! Il pourrait peut-être se tourner vers son chef, à côté, et lui demander ce qu'il a fait et ce qu'il n'a pas fait quand il était responsable de l'Iron Ore en particulier. Je lui rappellerai que dans le domaine de l'industrie minière au Canada, nous avons un régime fiscal qui est à peu près le plus généreux concernant l'aide à l'industrie minière.

[Traduction]

M. le Président: A l'ordre. Je demande aux députés de ne pas oublier que cette période est censée être consacrée aux questions, qu'il faudrait normalement pouvoir poser des questions et donner des réponses. La situation devient de plus en plus difficile pour la présidence. Les questions des députés des deux côtés sont longues, et on arrive parfois à peine à discerner

Questions orales

la question proprement dite. Si le député de Saskatoon-Ouest veut poser une question supplémentaire, qu'il le fasse.

Une voix: J'en ai une belle petite.

M. le Président: Non? Le député de Joliette a la parole.

* * *

[Français]

LE CHÔMAGE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances, compte tenu de la lamentable situation dans laquelle les Canadiens se retrouvent aujourd'hui. Le ministre des Finances s'est dit «désappointé»; mais les Canadiens sont découragés.

Étant donné les circonstances, le ministre des Finances s'engage encore une fois à la Chambre à promettre aux Canadiens une réduction du chômage. Dans son discours sur le Budget, il s'est pourtant engagé à maintenir à au moins 10 p. 100 le taux de chômage au Canada pour les cinq prochaines années.

Dans quelle perspective et à quel moment le ministre des Finances aura-t-il l'honnêteté de dire aux Canadiens que le gouvernement d'aujourd'hui s'est engagé à entretenir un taux de chômage de 10 p. 100, ce que nous considérons comme indécent pour l'ensemble des Canadiens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, peut-être que la meilleure solution aux problèmes que soulève l'honorable député serait de commencer par lire les documents budgétaires, et il se rendra alors compte que son affirmation est complètement sans fondement. De la même façon, les affirmations faites par un certain nombre de députés conservateurs qui prétendent que le gouvernement prenait 90 p. 100 de l'épargne des gens par le biais de ses emprunts, cela est absolument sans fondement. La proportion que le gouvernement prend est d'environ 25 p. 100, et non 90 p. 100.

En ce qui concerne les prévisions, l'honorable député peut se référer au plan fiscal qui a été déposé à l'occasion du Budget, et il va se rendre compte qu'en effet, durant les cinq prochaines années, nous prévoyons que le taux de chômage au Canada va diminuer substantiellement, et qu'il va diminuer en deçà de 10 p. 100. En fait, on prévoit un chiffre d'environ 8 p. 100 à la fin de la période prévue, et non pas 10 p. 100. Alors, mon honorable collègue pourrait au moins se donner la peine de lire les textes en cause, et il serait peut-être un peu moins mal informé.

Deuxièmement, je constate qu'il y a lieu d'être «désappointé»; mais contrairement à l'honorable député, je ne suis pas découragé quant à l'évolution de la situation économique. Au contraire! Je l'invite à prendre connaissance, en même temps qu'il lira le plan fiscal, du récent discours du président du Conseil économique du Canada, qui annonce justement que les Canadiens, et l'Opposition en particulier, je dois le dire, étaient bien trop pessimistes quant à la situation économique au Canada.